



## Rouler avec une moto, carte grise perdue

Par **bounty51**, le **09/03/2015** à **17:37**

Bonjour,

Je me suis fait contrôler au guidon de ma moto enduro. Je sortais du bois mais je passais sur la route. Je n'ai plus la carte grise et je l'ai achetée sans. Je ne connais pas le 1er proprio de ce véhicule. Les bleus m'ont laissé repartir et ils m'ont remis une convocation pour leur ramener la carte grise et l'assurance que je n'ai pas. Que faire ?

[fluo]**Merci**.[/fluo]

un **[s]Merci[/s]** est indispensable à l'égard des bénévoles qui vous lisent et vous répondent.

Par **moisse**, le **09/03/2015** à **19:34**

Bonsoir,

Cette convocation fait suite à vos déclarations sur place, du genre "j'ai laissé les papiers chez moi."

Si la carte grise est bien à votre nom, il suffit de faire une déclaration de perte et avec le récépissé, de demander un duplicata à la préfecture.

Pour l'assurance c'est plus simple, si vous êtes assuré pas de problème pour produire une attestation ou se procurer un duplicata.

Bien sur si vous n'êtes pas assuré, ce que votre exposé laisse à penser, vous êtes en infraction.

Vous ne pouvez donc que vous rendre à cette convocation en évitant de raconter des histoires.

Par **Lag0**, le **10/03/2015** à **08:11**

Bonjour,

[citation] je nai plus la carte grise et je lai acheter sans [/citation]

Phrase incompréhensible !

Si vous n'avez plus la carte grise, c'est qu'à un moment vous l'avez eue, mais vous dites que vous avez acheté la moto sans carte grise, donc que vous ne l'avez jamais eu !

Ou est la vérité ???

Par **Tisuisse**, le **10/03/2015** à **08:15**

Bonjour,

Achat sans carte grise = moto peut-être volée donc recel de vol.

Défaut (absence) d'assurance : un post-it traitant de ce sujet existe en en-tête de ce forum.  
S'y reporter.